

Procédure de signalement du FRELO ASIATIQUE EN HAUTE-SAÔNE

Le frelon asiatique est un **insecte exotique envahissant** qui présente un réel danger à plusieurs niveaux :

- agro-écologique et économique : il est en effet un **redoutable prédateur pour les abeilles**, provoquant des dégâts importants sur certains ruchers notamment par le stress qu'il engendre sur les colonies,
- environnemental : il est responsable d'une **atteinte forte de la biodiversité** du fait de la pression de prédation qu'il exerce sur une importante diversité d'insectes tels que les papillons, les mouches ou encore les araignées,
- sociétal : il est présent sur la quasi-totalité du territoire français en particulier au niveau des zones urbanisées ce qui peut présenter un **problème de sécurité publique**

Il provoque ainsi l'inquiétude des apiculteurs mais aussi plus largement des citoyens et des élus.

L'objectif de la lutte collective contre le frelon asiatique est de **réaliser une cartographie** de sa présence dans le département de Haute-Saône et de **procéder à la destruction des nids**.

L'Union Apicole de Haute-Saône anime et coordonne la lutte ; le Conseil Départemental et la Préfecture 70 apportent leur concours financier pour soutenir son action.

Pour participer à la lutte contre le frelon asiatique, merci de suivre la procédure ci-dessous :

1. Afin de confirmer qu'il s'agit bien de frelon asiatique et non pas d'autres insectes tels que des frelons européens, guêpes..., prendre une photo ou capturer l'insecte à l'aide d'un filet à papillon, piège à guêpes...
2. Prévenir le référent frelon asiatique du département :
 - Par sms ou appelez le : 06.40.41.19.04 ou 06.80.18.84.23
 - Par mail : api70@orange.fr
3. Vous serez contacté par un membre de l'Union Apicole Haut-Saônoise qui confirmera ou non la présence du frelon asiatique et pourra organiser une visite sur place
4. En cas de présence d'un nid actif de frelon asiatique, l'Union Apicole proposera une liste de professionnels agréés pour procéder à la destruction du nid.

Important : le coût de cette destruction sera pris en charge par l'Union Apicole et le Conseil Départemental de Haute-Saône.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur le frelon asiatique,
une plaquette d'information est disponible dans votre mairie.